Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 28 (1937)

Artikel: Vaud

Autor: G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud.

L'année 1937 a été marquée, dans le domaine de l'école primaire, par la revision de la loi sur les cours complémentaires et l'organisation de cours d'éducation civique obligatoires pour tous les jeunes gens de 16 à 19 ans qui ne sont pas inscrits dans les cours d'apprentis prévus par la loi cantonale de 1935 sur la formation professionnelle.

Le Grand Conseil appelé à se prononcer sur le problème des institutrices mariées n'a pas jugé nécessaire de modifier les dispositions de la loi de 1930. L'enseignement de la gymnastique a donné lieu à de nouvelles instructions qui viennent d'être publiées dans le Bulletin officiel du Département de l'instruction publique.

Nous reviendrons sur ces divers points dans la chronique de 1938, les lignes qui suivent étant consacrées, comme il se doit, aux importantes manifestations par lesquelles le Collège classique cantonal et l'Académie de Lausanne — Université depuis 1890 — ont célébré le quatrième centenaire de leur fondation.

Enseignement secondaire.

Le Collège classique est l'héritier direct de la modeste classe instituée en 1537 pour préparer les étudiants de l'école de théologie dont est sortie notre Université. C'est le même établissement qui, pendant quatre cents ans, a rempli la même tâche: former les futurs étudiants et donner ce que nous appelons « la culture générale » à ceux qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études.

Pendant trois siècles, les collégiens furent logés, avec les étudiants, dans l'édifice construit exprès pour eux sur la colline de la Cité et inauguré en 1587. Mais, en 1879, le développement des facultés obligea à transférer les classes du Collège dans la maison de l'Orphelinat du Valentin, dominant la Riponne de sa haute terrasse. Dès le début de notre siècle, avec l'accroissement de la ville, qui doubla sa population en quelques années, on commença à souffrir de l'étroitesse du bâtiment et de sa position au centre d'une circulation toujours plus intense; quand on eut dépassé 550 élèves, la situation devint réellement intenable ; aussi, en mai 1935, malgré les difficultés financières, le Grand Conseil votait-il les crédits nécessaires pour la construction d'un collège neuf. Le terrain choisi était la partie méridionale de la propriété de Béthusy, où s'élevait encore l'ancien pénitencier cantonal. En moins de deux ans, les travaux étaient achevés et, à la rentrée du printemps 1937, les élèves occupaient leurs nouvelles classes.

On avait décidé de célébrer en même temps l'anniversaire du Collège et l'inauguration dans une modeste cérémonie. Celle-ci eut lieu le 14 mai, par un temps radieux, en présence du Conseil d'Etat en corps et des représentants des diverses autorités et de l'Université.

La cérémonie du quatrième centenaire se déroula à la Cathédrale. Après une invocation du professeur de théologie E. Grin, M. le conseiller d'Etat Perret, chef du Département de l'instruction publique, dans un discours d'une très belle tenue, montra combien l'histoire du Collège est le fidèle reflet de celle du canton, dans son ascension vers une vie nationale autonome. M. Camille Dudan, directeur du Collège, dans une allocution aussi remarquable par la forme que par l'élévation de la pensée, exprima les sentiments de reconnaissance, de joie et d'espoir qui remplissaient son cœur en cette journée. Des chœurs, exécutés par les élèves, alternaient avec les orateurs, et la bénédiction termina cette cérémonie.

Des cars conduisirent alors les invités à Béthusy pour l'inauguration. Dans la grande halle de gymnastique, que des rangées de chaises transformaient en aula à l'acoustique parfaite et où d'immenses baies laissent entrer à flots l'air et la lumière, M. le Conseiller d'Etat Fazan, chef du Département des travaux publics, souligna l'importance du sacrifice consenti par le Grand Conseil en faveur de la culture classique, cela en pleine période de crise. M. Perret exprima à son tour sa reconnaissance aux autorités cantonales pour la compréhension et la largeur de vues qu'elles ont apportées dans l'étude et l'exécution du projet de l'architecte, M. Ch. Thévenaz. M. Foscale, ancien préfet, vint offrir au Collège, de la part des anciens élèves dont il est président, une inscription en lettres de bronze qui orne le vestibule: Vitae non scolae discimus.

Ensuite ce fut la visite de la maison. On put admirer à loisir les vastes halls où aboutissent les escaliers à chaque étage, les longs corridors clairs avec des armoires fermant à clef pour chaque élève, les 26 classes toutes orientées au sud, face au lac et aux montagnes, le grand auditoire de sciences qui servira de salle de conférences et de projections, les salles de travaux manuels, de dessin et de chant, la salle des maîtres et la bibliothèque; tout cela gai, lumineux, le seul luxe qu'on ait cherché étant, selon les propres paroles de l'architecte, la lumière et l'espace. Quelques-uns des visiteurs, parmi les plus âgés, font bien leurs réserves sur la longue façade toute en fenêtres, dont la beauté réside dans la simplicité des lignes et leur harmonie ainsi que dans la parfaite adaptation de l'édifice à sa destination; mais on ne se lasse pas d'admirer le vaste préau qui sépare le collège de la rue, et le terrain

de jeux, de mêmes dimensions, qui s'étend derrière le bâtiment et où deux classes peuvent se livrer en même temps aux sports

et à la gymnastique en plein air.

L'après-midi, les invités se retrouvèrent, pour une représentation de circonstance, au Théâtre municipal, dans une salle remplie à craquer de collégiens et de leurs parents. Le rideau se leva sur une revuette due à la plume alerte et spirituelle de M. M. Raoux. professeur. Une classe donna ensuite une série d'exercices d'escrime au fusil, exécutés avec un brio qui déchaîna une tempête d'enthousiasme. Plus d'un ancien essuya furtivement une larme en songeant au corps de cadets de son enfance, hélas disparu. L'on entendit enfin les Précieuses ridicules, jouées par des collégiens avec l'aide de quelques élèves du Gymnase de jeunes filles ; ces jeunes acteurs et actrices enlevèrent le chef-d'œuvre de Molière avec un entrain et un sens des nuances vraiment remarquables.

Le soir, un banquet réunit les mêmes personnalités dans la grande salle du restaurant du Théâtre. Au dessert, on entendit M. Baup, président du Conseil d'Etat, M. le municipal Bridel, directeur des écoles de la ville de Lausanne, et le professeur Golay, recteur de l'Université. Le reste de la soirée se passa en conversations amicales et en échange ému de vieux souvenirs.

A l'occasion du quatrième centenaire, les organisateurs ont fait paraître une plaquette originale; ce petit livre de 160 pages, orné de vues et de portraits, a été distribué aux invités et à tous les collégiens et il a rencontré auprès des uns et des autres un vif succès 1.

Ajoutons qu'un «Fonds du quatrième centenaire» a été créé, dont les intérêts serviront à accorder des bourses à des élèves méritants se trouvant dans des conditions de fortune difficiles,

A. DELUZ.

Enseignement universitaire.

L'événement marquant de l'année 1936-1937 a été sans conteste la commémoration du quatrième centenaire de la fondation de « la haute école de Lausanne ». Comme on le sait, une année à peine après la conquête du pays de Vaud par les Bernois, quelques semaines après la Dispute de Lausanne, fut promulgué l'Edit de réformation du 24 décembre 1536. Il fallait former des ministres de la nouvelle confession. Ce fut la raison d'être et la première tâche de la « Schola lausannensis » créée l'année sui-

¹ Collège classique cantonal, quatrième centenaire, Lausanne, La Concorde, 1937. En vente dans les librairies et au Collège au bénéfice du Fonds du quatrième centenaire.

vante. Nous ne pouvons songer à retracer ici, même brièvement, l'histoire de l'Université. Mais nous nous faisons un plaisir de signaler aux personnes que cette question intéresserait, l'étude si attachante du professeur Henri Vuilleumier: L'Académie de Lausanne, 1537-1890, publiée à l'occasion de la transformation de l'Académie en Université proprement dite, ainsi que celle du professeur Henri Meylan, qui complète très heureusement le travail de son illustre prédécesseur et qui embrasse les quatre premiers siècles d'existence de notre Université. On y verra le développement constant, au travers d'innombrables vicissitudes, de notre établissement d'enseignement supérieur, pourvu maintenant de cinq facultés et de plusieurs écoles et instituts, soit une école d'ingénieurs, une école de pharmacie, une école de hautes études commerciales, une école des sciences sociales, un institut de police scientifique.

Le 6 juin eut lieu, à la Cathédrale, la cérémonie officielle. On y entendit M. le recteur Golay, M. le Conseiller d'Etat Perret. De nombreuses et pittoresques délégations apportèrent le salut et les vœux des universités suisses et étrangères. Le temps qui fut magnifique contribua certainement à laisser à tous nos visiteurs

le meilleur souvenir de Lausanne et du pays.

Chaque faculté ainsi que l'Ecole d'ingénieurs a publié un recueil de travaux à l'occasion du quatrième centenaire, témoignant ainsi d'une réjouissante vitalité scientifique. Enfin, de son côté, la Société académique vaudoise avait organisé quatre conférences, qui furent données en février et en mars par MM. les professeurs Frank Olivier, Arnold Reymond, Gustave Dumas et Alfred Rosselet. Ces conférences ont fait également l'objet d'un recueil, qui vient compléter la collection publiée à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université.